

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 AVRIL 2011**

L'an deux mille onze, le vingt huit avril, à vingt heures quarante cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Epinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente quatre, sous la présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le vingt deux précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. FLANDIN, Mme LE GLOANNEC, M. SAIDANI, Mme BASTIDE, M. BOURDI, Mme BLIN, M. LE DANOIS, Mme AZZOUZ, M. TILLIET, Adjoint au Maire, Mme FAIVRE, M. REDON, Melle KAIS, M. KASSAMALY, Mme GAUTIER, MM. FARRAGUT, BOURCIER, Mmes PONTHER, COHEN, M. ZEITOUN, Melle TABOUREAU, MM. OBERTAN, LISON, GUY, LESKO, TRIGANCE, CHALLAL, Mme MATMATI, Melle DOUMBIA, M. RIGAULT, Mme CAILLEUX, M. TAVARES, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Melle BEN CHEIKH représentée par M. REDON,  
M. LEROY représenté par Mme ESPINASSE,  
Mme MHEBIK représentée par Mme BLIN  
M. LOCRAÏ représenté par M. KONIECZNY,  
Mme CROZAT représentée par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epinay-sur-Seine,  
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par M. FLANDIN,  
Mme DE MOURA représentée par Mme LE GLOANNEC,  
M. KOUMOU représenté par M. BOURCIER  
Mme HARDY-DOURNES représentée par M. TRIGANCE

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Melle TABOUREAU ayant obtenu 43 voix pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**CM110428 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**PROCEDE** à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu :

Madame Marie-Hélène TABOUREAU      voix : 43

Madame Marie-Hélène TABOUREAU est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

**CM110428 - 2 - DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES «PARIS MÉTROPOLÉ»**

**DESIGNE** pour représenter la ville d'Epinay-sur-Seine au comité syndical du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes Paris Métropole :

- Monsieur Denis REDON

Comme membre suppléant.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 3 - DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS TERRITORIALES DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

**DESIGNE** pour représenter la ville d'Epinay-sur-Seine pour siéger à la commission territoriale «Ile-de-France-Haute Normandie».

- Monsieur Claude TILLIET

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 4 - MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE ET DE SES ANNEXES**

**APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du Conservatoire et de ses annexes.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 5 - APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE LA RÉSIDENCE DE LA COMPAGNIE ILLICO AU COLLÈGE ROGER MARTIN DU GARD DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION CULTURELLE AVEC LE DÉPARTEMENT (2010-2012)**

**APPROUVE** le cahier des charges de la résidence de la Cie Illico au collège Roger Martin-du-Gard pour l'année scolaire 2010-2011, annexe de la convention de coopération culturelle avec le Département de la Seine-Saint-Denis,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit cahier des charges.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 6 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION ARCANA – ANNÉE 2011**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et l'association «ARCANA», fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière et matérielle de la commune,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention,

**DECIDE** de verser à l'association «ARCANA» une subvention de 30 389,00 €(trente mille trois cent quatre vingt neuf euros) pour l'année 2011,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 7 - SUBVENTIONS À DIVERSES ASSOCIATIONS – ANNÉE 2011**

**APPROUVE** l'attribution de subventions municipales aux associations pour l'année 2011 comme suit :

Secours Catholique	250,00 €
Association HELP	250,00 €
Association PROMESS	1 000,00 €
Association pour le don de sang bénévole	800,00 €
Association KAKAMA «Accroche-toi»	200,00 €
Association MADYS	1 000,00 €
La Prévention Routière	500,00 €

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 8 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU CŒUR"**

**APPROUVE** la convention avec l'Association «Les Restaurants du Cœur»,

**AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant,

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 18 000,00 €

**DIT** que la dépense sera prélevée sur le budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 9 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION «AMBIANCE» - ANNÉE 2011**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'Association "AMBIANCE,

**APPROUVE** le versement d'une subvention annuelle s'élevant à 80 673 € équivalent à une subvention de fonctionnement de 18 273 € et à la valorisation du personnel mis à disposition de 62 400 € Les 62 400 € devront être restitués à la ville dès l'émission d'un titre de recettes,

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 10 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ASSOCIATION «LES ENFANTS HANDICAPES ET LEURS AMIS» - ANNEE 2011**

**APPROUVE** la convention à intervenir avec l'association «Les enfants handicapés et leurs amis» fixant les objectifs communs ainsi que la contribution financière de la commune pour 2011,

**FIXE** le montant de la subvention pour 2011 à 2 270,00 € (deux mille deux cent soixante-dix euros),

**DIT** que le montant de la subvention sera prélevé sur le budget communal,

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 11 - CONVENTION DE PARTENARIAT 2011 BOURSES B.A.F.A.-B.A.F.D. AVEC LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS**

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Ville d'Epinay-sur-Seine et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale fixant les objectifs communs,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 12 - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE EVARISTE GALOIS POUR LE FINANCEMENT D'UN PROJET ÉDUCATIF - ANNÉE 2011**

**DECIDE** de verser au Collège Evariste GALOIS une subvention exceptionnelle de 1 000 euros (Mille euros) pour mener à bien son projet «Education pour l'environnement et projet pleine nature».

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget communal,

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 13 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE - ANNEE 2011**

**SOLLICITE** une subvention de 529 360 € (cinq cent vingt-neuf mille trois cent soixante €uros) auprès de la Préfecture pour l'installation de 44 caméras de vidéo protection,

**AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Ont voté pour : 36 ; contre : 4 ; abstentions : 3

**CM110428 - 14 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA CUISINE DU CENTRE DE VACANCES «LES MOUETTES» AU PRADET – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX**

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande d'autorisation de travaux concernant le projet de rénovation de la cuisine du centre de vacances «Les Mouettes» au Pradet.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 15 - DÉMOLITION DE PAVILLONS ET D'UN BÂTIMENT PRÉFABRIQUÉ : 5-9 AVENUE DU 18 JUIN 1940 ET DU 17-21 RUE DE L'ÉGLISE**

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de permis de démolir des locaux situé au 5 à 9 avenue du 18 juin 1940 et 17 à 21 rue de l'Eglise.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 16 - CRÉATION D'UN PARKING PROVISOIRE DONT L'ENTRÉE EST SITUÉE AU 17-19 RUE DE L'ÉGLISE**

**AUTORISE** le Maire à déposer et à signer au nom de la commune la demande de déclaration préalable.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 17 - CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE MATERNELLE ET D'UN MULTI ACCUEIL SUR LE SITE DU GROUPE SCOLAIRE PASTEUR - MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIÈRE ET DE L'INDEMNITÉ DE CONCOURS - APPROBATION DU RÈGLEMENT DE CONCOURS POUR LA REMISE DES PRESTATIONS**

**APPROUVE** la nouvelle enveloppe prévisionnelle financière des travaux du projet de construction d'une école maternelle et d'un multi accueil sur le site du groupe scolaire Pasteur, qui s'élève à 4 800 000,00 €H.T. (valeur janvier 2011).

**APPROUVE** la modification de l'indemnité de concours, qui passe de 17 000,00 € H.T. à 20 000,00 €H.T., afin d'indemniser une maquette architecturale,

**APPROUVE** le règlement de concours pour la remise des prestations,

**DIRE** que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 18 - ACQUISITION AMIABLE À LA S.A. D'H.L.M. OSICA DE PARTIES DE TERRAIN CORRESPONDANT AUX PARCELLES CADASTRÉES SECTION X N°169 P ET 170 P, SISES RUE DE STRASBOURG À EPINAY-SUR-SEINE**

**DECIDE** l'acquisition, à la S.A. d'HLM OSICA sise 100/104, avenue de France – 75013 PARIS, de parties de terrain (lots B et C) correspondant aux parcelles cadastrées section X n° 169p et 170p, sises rue de Strasbourg et rue des Carrières à Epinay-sur-Seine d'une contenance totale d'environ 1 781 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique (1,00 Euro).

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**DIT** que la Commune prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

**DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 19 - RÉTROCESSION À L'ETAT À TITRE GRATUIT DES LOCAUX DE LA TRÉSORERIE ET DE LA RECETTE LOCALE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ RUE QUÉTIGNY (LOTS DE VOLUME 5 ET 6)**

**DECIDE**, conformément à l'engagement pris dans la délibération précitée du 3 avril 1981, de céder les lots de volume 5 et 6 (avec les constructions édifiées) dépendant d'un ensemble immobilier situé rue Quétigny, cadastré AG n° 74 pour 5 646 m<sup>2</sup> et AG n° 77 pour 44 m<sup>2</sup>, abritant respectivement les locaux de la Trésorerie Principale et la Recette Locale à l'Etat, et ce à titre gratuit.

**DIT** que l'Etat prendra en charge les frais liés au transfert de propriété,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 20 - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**APPROUVE** le versement d'un fonds de concours de 160 000 € par la ville d'Epinay-sur-Seine à la Communauté d'Agglomération Plaine Commune pour des travaux divers d'amélioration des espaces publics situés sur son territoire,

**DIT** que la dépense sera prélevée au budget communal.

Ont voté pour : 43

**CM110428 - 21 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**DECIDE** les modifications indiquées au tableau des emplois ci-dessous à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011,

Grade	Effectif budgétaire actuel	Création	Suppression	Nouvel effectif budgétaire
Contrôleur en chef	1		1	0
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe*	2	1		3
Animateur	16	2		18
Adjoint d'animation 1 <sup>ère</sup> classe temps non complet 33 heures	2		2	0
<b>TOTAL</b>	21	3	3	21

\* effet au 1<sup>er</sup> février 2011

Ont voté pour : 43

**CM110428 – 22 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN MATIERE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN : DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER N°S 1421 – 1423 au 1427 – 1429 au 1460**

**PREND ACTE** des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°1421 – 1423 au 1427 – 1429 au 1460.

**CM110428 - 23 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU C.G.C.T. CONFORMÈMENT A LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** des décisions prises en mi-février et mars 2011 dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10 minutes.

Le Secrétaire,

Le Maire,